

Le Président de l'Université de Franche-Comté,

Vu les articles L613 et L712 du Code de l'Education,
Vu le décret n°56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de Capacité en droit,
Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté pour l'année universitaire 2019-2020,

ARRETE

Article 1 : La composition du jury de **Capacité en droit 1^{ère} année** pour l'année universitaire **2019-2020** est fixée comme suit :

Mme **Fabienne OGUER**, Maître de conférences, présidente

- Mr Christophe GESLOT
- Mr Xiaowei SUN
- Mr Mikael LE DENMAT
- Mr Jean-Louis DONEY

Article 2 : Tous les enseignants participant à la formation peuvent être entendus à leur demande ou à la demande du jury.

Article 3 : Le Directeur du CTU est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Besançon, le 16 septembre 2019

Pour le Président de l'Université,
Et par délégation,
Le Directeur du CTU



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ' around the top edge and 'CENTRE DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT' around the bottom edge. The signature is written in a cursive style.

Fabrice BOUQUET